



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

26 JAN. 2022

AT

ARRIVÉE

Survilliers, le 26 janvier 2022

à l'attention du service de contrôle de Légalité de la
Préfecture du Val d'Oise.

Affaire suivie par : Jean-Guillaume CARONE
Tél : 06.27.98.02.75
Courriel : jgcarone@mairiesurvilliers.fr
Service : Direction Générale des Services

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

OBJET : Autorisation de mandatement anticipée 2022

Madame, Monsieur,

Je soussignée Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire de la Commune de Survilliers, certifie qu'une erreur matérielle s'est glissée sur la délibération n°79-2021 du 15/12/2021, portant sur l'autorisation de mandatement anticipée 2022.

En effet, dans le tableau présenté en page 2, **IL FAUT LIRE** :

Chapitre	BP 2021 + DM	25% BP 2022
20	66.724 €	16.681 €
204	0 €	0 €
21	674.124,34 €	168.531,09 €
23	1.233.579,61 €	308.394.90 €

AU LIEU DE :

Chapitre	BP 2021	25% BP 2022
16	146.798,03 €	36.699,50 €
20	42.061 €	10.515,25 €
21	151.225,90 €	37.806,47 €
23	823.375,34 €	205.843,83 €

Le présent certificat est fait pour servir et valoir ce que de droit. Il est transmis à Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise.

Adeline ROLDAO-MARTINS

Le Maire



VILLE DE SURVILLIERS

Mairie de Survilliers
3, rue de la Liberté
95470 Survilliers



01.34.68.26.00



contact@mairiesurvilliers.fr



www.survilliers.fr



facebook.com/villedesurvilliers